

DES CONTRATS DANS LES FILIÈRES AGRICOLLES, FORÊT-BOIS ET HALIEUTIQUES

Dialogue entre le droit, l'économie et la sociologie

M.-B. Magrini, R.-J. Aubin-Brouté, Z. Bouamra-Mechemache,
G. Marty et A. Vignes, coord.



Des contrats dans les filières agricoles, forêt-bois et halieutiques

Dialogue entre le droit, l'économie
et la sociologie

M.-B. Magrini, R.-J. Aubin-Brouté, Z. Bouamra-Mechemache,
G. Marty, A. Vignes, coord.

Éditions Quæ

Dans la collection Synthèses

Debaeke P., Graveline N., Lacor B., Pellerin S., Renaudeau D., Sauquet E., coord., 2025. *Agriculture et changement climatique. Impacts, adaptation et atténuation*, Versailles, éditions Quæ, 398 p.

Oswald I., Forget F., Puel O., 2024. *Les mycotoxines. Connaissances actuelles et futurs enjeux*, Versailles, éditions Quæ, 272 p.

Pour citer cet ouvrage :

Magrini M.-B., Aubin-Brouté R.-J., Bouamra-Mechemache Z., Marty G., Vignes A., 2025. *Des contrats dans les filières agricoles, forêt-bois et halieutiques. Dialogue entre le droit, l'économie et la sociologie*, Versailles, éditions Quæ, 232 p.

Les éditions Quæ réalisent une évaluation scientifique des manuscrits avant publication.
Le processus éditorial s'appuie également sur un logiciel de détection des similitudes
et des textes potentiellement générés par l'IA.

Cet ouvrage a bénéficié du soutien financier d'INRAE, avec la contribution des départements ACT et EcoSocio. La Direction pour la science ouverte, ainsi que le RMT Filarmoni et les unités de recherche AGIR, BETA, GAEL, LISIS et TSE, ont également contribué à sa diffusion en accès ouvert.

Les versions numériques de cet ouvrage sont diffusées sous licence CC-by-NC-ND 4.0
(<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr>).

© Éditions Quæ, 2025

ISBN (papier) : 978-2-7592-4074-6
x.ISBN (ePub) : 978-2-7592-4076-0

e.ISBN (pdf) : 978-2-7592-4075-3
ISSN : 1777-4624

Éditions Quæ
RD 10
78026 Versailles Cedex
www.quae.com
www.quae-open.com

Sommaire

Les coordinateurs	7
Remerciements	9
Préface	11
Préface	15
Avant-propos	17
Avant-propos	19
Introduction	21
<i>Marie-Benoît Magrini, Raphaële-Jeanne Aubin-Brouté, Zohra Bouamra-Mechemache, Gérard Marty, Annick Vignes</i>	
1. Pourquoi s'intéresser aux contrats dans les filières agricoles, forêt-bois et halieutiques ?	21
2. Comment étudier les échanges marchands sous contrat sans enquête publique dédiée ?.....	22
3. Contrat ou marché ?.....	23
4. Une diversité de contrats.....	24
5. Quelles politiques publiques pour la contractualisation ?.....	24
6. L'intérêt d'un cadre commun d'analyse des relations contractuelles entre le droit, l'économie et la sociologie	26

PARTIE I APPORTS THÉORIQUES

Chapitre 1. Approche du droit pour l'analyse des contrats	31
<i>Raphaële-Jeanne Aubin-Brouté, Lucas Bettoni</i>	
1. Les marchés des produits agricoles saisis par le droit.....	33
2. Les relations commerciales agricoles saisis par le droit.....	41
Conclusion.....	51
Références bibliographiques	52
Chapitre 2. Approche de l'économie pour analyser les contrats	55
<i>Olivier Bonroy, Emmanuel Raynaud</i>	
1. Objet du contrat : le pourquoi du contrat	56
2. Conception des clauses contractuelles : le comment du contrat.....	59
3. Limites du contrat	62
4. Au-delà du contrat : quels enjeux pour le secteur agricole ?.....	66
Conclusion.....	70
Références bibliographiques	72

Chapitre 3. Approche de la sociologie pour analyser les contrats	75
<i>Thomas Debril, Gérard Marty</i>	
1. L'encastrement institutionnel du contrat	76
2. Le contrat négocié : la dynamique endogène de fabrication des règles.....	83
Conclusion.....	88
Références bibliographiques	88

PARTIE II

ILLUSTRATIONS ET ANALYSES DE CONTRATS DANS LES FILIÈRES AGRICOLES, FORESTIÈRES ET HALIEUTIQUES

Chapitre 4. Comment la contractualisation répond-elle aux enjeux des élevages ?	95
<i>Zohra Bouamra-Mechemache, Boris Duflot, Simon Fourdin, Lisa Le Clerc, Gérard You</i>	
1. Une diversité de relations contractuelles	97
2. La contractualisation : une solution pour faire face à quels risques ?	107
Conclusion.....	115
Références bibliographiques	116
Chapitre 5. Quel rôle pour les contrats dans la régulation du secteur laitier ?	119
<i>Marie Dervillé, Melise Bouroullec-Machado, Amanda Ferreira Guimarães</i>	
Introduction.....	119
1. Avant 2008, des contrats informels résiduels.....	122
2. La régulation contractuelle du secteur laitier bovin après 2008.....	126
3. Les contrats comme supports de stratégies de différenciation qualitative des produits laitiers...	132
Conclusion.....	135
Références bibliographiques	136
Chapitre 6. Les contrats de production en grandes cultures : des stratégies de différenciation sur le marché	139
<i>Marie-Benoît Magrini, Aude Ridier, Pierre Triboulet</i>	
1. Définitions, modalités et raisons d'usage des contrats de production	142
2. Accroître l'efficacité des relations commerciales.....	146
3. Renforcer les investissements matériels et immatériels.....	151
4. Perspectives : des contrats de production au service des transitions ?.....	155
Conclusion.....	156
Références bibliographiques	157
Chapitre 7. Dans le secteur des semences, des contrats pour favoriser l'innovation	159
<i>Aline Fugerey-Scarbel, Adrien Hervouet, Benaïssa Larbi, Stéphane Lemarié</i>	
1. Organisation générale des activités privées de la filière française des semences en grandes cultures	160
2. Contractualisation liée à la production de semences.....	165
3. Contractualisation liée à la propriété intellectuelle.....	168
4. Contractualisation liée aux activités de recherche.....	172
5. De nouveaux enjeux liés à la transition agroécologique	174
Conclusion.....	175
Références bibliographiques	176

Chapitre 8. Les contrats d'approvisionnement de bois issus des forêts publiques françaises : un dispositif au service de la filière ?	177
<i>Gérard Marty, Ahmed Barkaoui, Arnaud Dragicevic</i>	
1. Les contrats d'approvisionnement	179
2. Un dispositif pour valoriser l'offre de bois et développer la filière forêt-bois.....	182
3. Un dispositif marchand contesté	187
Conclusion.....	191
Références bibliographiques	192
Chapitre 9. Gérer la durabilité de la ressource halieutique par le marché : quel rôle pour les contrats ?.....	195
<i>Annick Vignes</i>	
1. Une production peu régulée, de la confiance et des contrats informels	198
2. Gouvernance d'un commun et contrat social	202
3. Les limites du contrat social et la généralisation des contrats commerciaux.....	206
Conclusion.....	211
Références bibliographiques	212
Conclusion.....	215
<i>Zohra Bouamra-Mechemache, Raphaële-Jeanne Aubin-Brouté, Marie-Benoît Magrini, Gérard Marty, Annick Vignes</i>	
Références bibliographiques	226
Glossaire	227
Liste des auteurs.....	229

Les coordinateurs

Raphaële-Jeanne Aubin-Brouté est maître de conférences en droit privé à l'université de Poitiers et membre de l'Institut de droit rural (Centre d'études et de coopération juridique interdisciplinaire). Elle dirige le master 2 Droit de l'activité agricole et de l'espace rural. Ses recherches portent sur les contrats et le droit des contrats au service de la transition agroécologique.

Zohra Bouamra-Mechemache est directrice de recherche en économie de l'alimentation à INRAE et à la TSE (Toulouse School of Economics, ou École d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse), où elle exerce également en tant que chargée d'enseignement. Ses recherches portent sur l'organisation industrielle des filières agroalimentaires et leur développement durable.

Marie-Benoît Magrini, titulaire d'un doctorat et d'une HDR (habilitation à diriger des recherches) en économie de l'université de Toulouse, est ingénieure de recherche hors-classe à INRAE dans l'UMR AGIR (Agroécologie, innovations, territoires) et chercheure associée au Lereps (Laboratoire d'étude et de recherche sur l'économie, les politiques et les systèmes sociaux). Ancienne élève de l'École normale supérieure de Cachan, agrégée d'économie-gestion, elle enseigne à Sciences-Po Toulouse. Ses recherches portent sur la structuration des filières agricoles et les processus de transition vers la durabilité.

Gérard Marty est enseignant agrégé d'économie-gestion, docteur en sociologie, chargé d'enseignement à l'université de Lorraine et chercheur associé au sein de l'UMR BETA (Bureau d'économie théorique et appliquée). Ses travaux s'intègrent dans le groupe de recherche EFE (Environnement, forêt, énergie) du laboratoire et portent sur l'organisation des activités marchandes dans la filière forêt-bois ainsi que sur la valorisation des services écosystémiques forestiers.

Annick Vignes est directrice de recherche en économie à INRAE en poste à l'UMR LISIS (Laboratoire interdisciplinaire sciences, innovations, sociétés). Elle est professeure à l'École nationale des ponts et chaussées et chercheure associée au CAMS (Centre d'analyse et de mathématique sociales) (École des hautes études en sciences sociales, EHESS, et Centre national de la recherche scientifique, CNRS). Ses recherches portent sur le fonctionnement des marchés et les mécanismes de formation des prix, entre autres sur les marchés halieutiques.

Remerciements

Cet ouvrage est le fruit d'un important travail collectif associant les trois disciplines mobilisées. La rédaction commune de l'introduction, du glossaire et de la conclusion a constitué une formidable expérience pour comprendre mutuellement nos approches et nos points de vue, et partager nos questionnements et nos réflexions. Ce travail collaboratif a permis de faire émerger une analyse interdisciplinaire des contrats. Nos relectures croisées au fur et à mesure de l'avancement des chapitres ont stimulé des discussions constructives. Nous remercions en particulier Olivier Bonroy, Stéphane Lemarié et Emmanuel Raynaud pour leur contribution majeure et leur implication constante.

La complémentarité de nos approches a permis d'élargir la portée des analyses et des recommandations pour la politique publique et l'action collective. L'interdisciplinarité est essentielle à la compréhension du fonctionnement de nos sociétés. Nous en sommes convaincus.

L'idée de cet ouvrage a émergé lors d'un séminaire des départements ACT (Action, transitions et territoires) et EcoSocio, en début d'année 2022, sur un objectif scientifique commun : « Analyser la transition des filières par le nexus agriculture-environnement-alimentation-santé ». S'interroger sur les processus de transition dans les filières nécessite d'abord de s'interroger sur les modalités de coordination dans les échanges, où la contractualisation est un dispositif de plus en plus central dans les politiques publiques.

Nous remercions l'ensemble des auteurs pour leur persévérance et leur écoute des questionnements des uns et des autres. Nous espérons que nos efforts de pédagogie faciliteront la compréhension, par le plus grand nombre, des mécanismes d'échanges sur les marchés et du rôle fondamental joué par les contrats.

Nous remercions les auteurs des préfaces et avant-propos pour leur enthousiasme et le partage de leur propre réflexion, ainsi que les relecteurs et les éditeurs Quæ.

Nous remercions les chefs des départements ACT et EcoSocio d'INRAE pour leur confiance.

Nous remercions enfin l'ensemble des institutions dont la contribution financière a permis l'accès gratuit à la version numérique de cet ouvrage : les départements ACT et EcoSocio, la Direction pour la science ouverte d'INRAE (DipSO), le RMT Filarmoni, les unités de recherche AGIR, BETA, GAEL, LISIS et TSE.

Marie-Benoît Magrini, Raphaële-Jeanne Aubin-Brouté,
Zohra Bouamra-Mechemache, Gérard Marty et Annick Vignes

Préface

Les secteurs agricoles et agroalimentaires tiennent une place importante dans la plupart des pays, en partie du fait de la nature même des biens et services concernés, qui incluent nombre de produits de première nécessité ayant un impact majeur sur la santé des consommateurs, ainsi que du caractère structurant pour les territoires ruraux. Cette importance s'est vue renforcée au fil des ans, tout d'abord par la reconnaissance progressive des enjeux environnementaux, mais aussi par la répétition de crises sanitaires et, plus récemment, par les ondes de choc liées aux conflits telles que la guerre russo-ukrainienne.

Par ailleurs, l'organisation de ces secteurs fait souvent l'objet de réglementations spécifiques, visant à gérer les difficultés auxquelles font face leurs acteurs : aléas climatiques, cycles de production parfois longs, atomisation des producteurs face à des secteurs plus concentrés en amont (engrais, pesticides, etc.) comme en aval (transformation et distribution) ; à ces difficultés bien connues de longue date sont venus s'ajouter des objectifs renforcés en matière de contrôle sanitaire, d'environnement et, plus récemment, d'indépendance alimentaire.

Ceci explique que, dès le début de la construction européenne, un chapitre spécifique a été consacré à une politique agricole commune (PAC), posant des principes sensiblement différents de ceux régissant la plupart des autres secteurs d'activité du marché unique. Cette PAC a depuis été révisée, avec l'objectif affiché de rapprocher le fonctionnement de ses secteurs du régime général ; les difficultés intrinsèques déjà mentionnées ci-dessus ont toutefois engendré une volatilité des prix jugée excessive (voir par exemple la crise du lait de 2009), ce qui, en retour, a conduit à réintroduire des aménagements spécifiques.

De même, en France, le législateur a depuis longtemps reconnu le rôle des organisations professionnelles (lois de 1964 sur les organisations de producteurs, de 1975 sur les organisations professionnelles, de 2010 sur la modernisation de l'agriculture et de la pêche). De plus, aux règles générales définies par l'ordonnance de 1986 sur la liberté des prix, portant notamment sur les ententes et les abus de position dominante (à l'échelle du « marché pertinent ») ou de dépendance économique (dans le cadre de relations bilatérales), sont venues s'ajouter de nombreuses mesures visant plus spécifiquement à « rééquilibrer » les relations entre producteurs et transformateurs ou distributeurs (lois Royer, Galland, EGalim 1 et 2, etc.). La fréquence des réformes et les manifestations récurrentes des agriculteurs suggèrent que le bon point d'équilibre n'a pas encore été trouvé.

Une des clés des réformes les plus récentes est de renforcer le rôle de la contractualisation. L'idée est de gérer les risques en s'appuyant sur des contrats pluriannuels, de lutter contre l'opacité et les comportements opportunistes en mettant par écrit les engagements des parties prenantes (en matière de prix et de volumes,

mais aussi de cahiers des charges). Toutefois, l'apport de cette contractualisation dépend du contexte juridique et social dans lequel elle s'inscrit, et de la nature des problèmes économiques auxquels elle est censée répondre. C'est ce qui fait tout l'intérêt de ce passionnant ouvrage, qui précisément rassemble, en les croisant, éclairages juridique, sociologique et économique.

La première partie illustre l'importance de ce croisement. Un premier chapitre consacré au droit met en exergue l'interaction entre droit national et européen, règles générales et spécifiques, libre concurrence et réglementation, tout en explicitant les principes juridiques sous-jacents. Il souligne notamment comment certaines crises et la volonté de rééquilibrer le rapport des forces en présence ont conduit à ajuster le processus de libéralisation et à donner un rôle accru aux organisations de producteurs dans le cadre de négociations collectives sur les termes des contrats. Il montre également comment le cadre juridique s'est développé pour répondre à des besoins spécifiques tels que l'épuisement de la ressource halieutique, la préservation des forêts, la périssabilité des produits d'élevage ou la qualité des semences.

Un second chapitre expose les concepts économiques se trouvant au cœur des enjeux contractuels, tels que le rôle de l'engagement (à faire ceci, à ne pas faire cela), l'importance des frictions informationnelles ou les incitations des parties contractantes. Il décrypte les problèmes de coordination auxquels sont confrontés les différents acteurs d'une filière, tels que la multiplication des marges ou le risque de comportement opportuniste, mais montre également comment certaines clauses contractuelles (comme l'exclusivité) peuvent conduire à créer ou à renforcer un état de dépendance économique. Enfin, ce chapitre souligne les limites de la contractualisation formelle et l'interaction entre celle-ci et les contrats implicites ou informels établis grâce à une interaction répétée.

Ce dernier point est souligné également par un troisième chapitre apportant l'éclairage sociologique, qui met en lumière l'importance des relations de long terme et le caractère dynamique des engagements pris. Ce chapitre nous rappelle en premier lieu que, si le contrat est source endogène de normativité, celle-ci prend place dans un environnement exogène, caractérisé notamment par un cadre juridique et institutionnel, mais aussi par des normes sociales et culturelles (comme l'attitude à l'égard des organismes génétiquement modifiés ou du commerce des animaux), qui affectent tant la conception des contrats que leur réalisation. Ce chapitre souligne également qu'un contrat ne vise pas seulement à définir un échange de biens ou de services, mais aussi à orienter les comportements attendus des parties contractantes. Il nous rappelle enfin le rôle de la matérialité des contrats, qui résonne avec l'évolution du cadre institutionnel visant à lutter contre l'absence de celle-ci.

La seconde partie met en lumière la diversité des difficultés rencontrées par les acteurs des différentes filières et les approches adoptées pour y faire face.

Au sein des secteurs de l'élevage, par exemple, les producteurs de lait sont peu soumis aux aléas portant sur le prix des intrants, car ceux-ci sont en partie produits par leurs exploitations, mais font face à de longs cycles de production et sont extrêmement dépendants de leur collecteur, du fait de la périssabilité et de la pondérosité de leur produit. Cela a conduit cette filière à privilégier des contrats dits « de commercialisation », visant avant tout à sécuriser les débouchés ; cela a également conduit les pouvoirs publics à autoriser les producteurs à s'unir face

aux transformateurs, *via* des négociations collectives au sein des organisations de producteurs ou par l'adoption de contrats-cadres. *A contrario*, la filière avicole bénéficie de cycles de production beaucoup plus courts, mais fait face à d'importantes fluctuations de la demande et à une plus grande technicité des intrants. Cela a conduit la filière à utiliser des contrats dits « de production », voire d'« intégration », où les opérateurs, plutôt que les éleveurs, contrôlent une part importante des décisions et assument également une plus grande part des risques. L'étude des différentes filières d'élevage montre toutefois que l'impact des mesures visant à rééquilibrer le rapport des forces en présence n'a eu jusqu'à présent qu'un effet limité.

Une semblable diversité s'observe au sein des filières des grandes cultures (céréales, oléagineux, etc.), où les contrats de production semblent réservés à des cultures ciblées, caractérisées notamment par des volumes plus faibles. La priorité ici porte sur la réduction des coûts de production, en exploitant par exemple des économies d'échelle afin d'améliorer la rentabilité des équipements, mais aussi sur la réduction des coûts de transaction, en adoptant par exemple des mécanismes de détermination des prix. Des efforts sont par ailleurs faits pour encourager les investissements non seulement matériels, mais aussi immatériels (formation du personnel, conseil technique, etc.).

Des priorités bien différentes apparaissent dans d'autres filières. Ainsi du rôle de la recherche dans les semences, visant à créer de nouvelles variétés et à maintenir une production de qualité, ou de la nécessité de préserver la ressource halieutique, dans un contexte marqué par l'adoption de quotas et le développement de l'aquaculture. Par ailleurs, l'exemple de la filière bois nous permet de croiser à nouveau regards juridique, sociologique et économique, en fournissant un exemple de transition d'un mode d'échange basé sur des enchères (mécanisme transparent et apparemment équitable, mais également sujet à des comportements d'entente, tant au sein des acheteurs qu'entre acheteurs et agents chargés de l'organisation de ces enchères) à un mode de contractualisation de gré à gré. Une telle transition, qui bouscule les habitudes et rebat les cartes, fournit une mine d'observations passionnantes.

Patrick Rey
Professeur d'économie, Toulouse School of Economics

Préface

En France, le sujet de la contractualisation dans le secteur agricole et agroalimentaire ne laisse jamais indifférent et fait souvent débat. Pour certains, elle est souhaitable et même nécessaire dans un contexte d'augmentation des aléas climatiques et géopolitiques, et d'une indispensable adaptation des filières au changement climatique. Pour d'autres, elle est synonyme de perte d'indépendance, voire d'intégration par des acteurs situés en amont ou en aval de l'activité des agriculteurs. Ils ne veulent pas en entendre parler.

L'agriculture et l'agroalimentaire français sont particulièrement diversifiés, et chacune des filières a ses propres logiques historiques de fonctionnement et de marché. La filière grains française est un acteur majeur du commerce international. Le prix des grains en France varie quotidiennement en fonction des annonces de prévisions de récolte dans les principaux pays producteurs et exportateurs, de l'évolution de la demande des principaux pays importateurs, de l'état de leurs stocks, du contexte géopolitique, et notamment de toute situation qui pourrait venir entraver significativement les échanges internationaux. Ainsi, les actes de piraterie dans le golfe d'Aden depuis plusieurs années, l'extension du conflit russo-ukrainien en février 2022 ou encore le conflit israélo-palestinien en 2023 ont fait flamber le cours des céréales et des oléo-protéagineux sur les différentes places de marché. À l'inverse, les filières locales de la lentille ou du blé noir sont soumises à une forte variabilité des rendements, l'amélioration génétique et la recherche d'itinéraires techniques ayant été quelque peu délaissées. Les filières cherchent, avant tout, à sécuriser les relations commerciales (prix, quantité, qualité) entre les acteurs amont et aval de la filière. Trouver un équilibre économique viable et durable, partager la valeur créée entre les acteurs de la filière sont essentiels pour garantir leur pérennité. Enfin, la collecte de lait devant être réalisée au plus tard dans les 72 heures suivant la traite, les producteurs-livreurs doivent s'assurer du ramassage régulier du lait, et les laiteries s'assurer d'être approvisionnées quotidiennement en lait cru en quantité suffisante pour pouvoir honorer les contrats qu'elles ont conclus avec leurs clients. Ces trois exemples, que l'on pourrait multiplier à l'envi, démontrent combien les relations économiques entre les acteurs des filières sont différentes d'une production agricole à l'autre. Plusieurs chapitres de l'ouvrage précisent en fonction des productions le contexte, les modalités de l'établissement des relations économiques entre les agriculteurs et les premiers metteurs en marché.

Les contrats entre les agriculteurs et leurs clients sont très anciens, les premiers marchés à terme remontent au milieu du XIX^e siècle aux États-Unis (introduction de contrats à terme standardisés sur le Chicago Board of Trade en 1865). Les relations commerciales ont pris des formes diverses dans le monde, y compris dans l'Union européenne, donnant matière aux différentes disciplines – sciences du droit,

économiques, sociales – pour se pencher sur la manière dont se sont construites au cours du temps les relations commerciales entre les acteurs des filières. De façon inédite, ces différentes approches théoriques du contrat en agriculture sont ainsi rassemblées et mises en perspective dans un même ouvrage.

Les années qui ont suivi la signature de l'accord de Marrakech en 1994 ont été marquées par la libéralisation des marchés agricoles et agroalimentaires, les acteurs de la gouvernance mondiale estimant probablement qu'il serait toujours possible de s'approvisionner sur le marché international à un prix raisonnable. Mais la crise de la Covid-19 en 2020-2021, puis l'extension du conflit russo-ukrainien en février 2022 ont rappelé aux décideurs politiques et économiques la nécessité de disposer d'apports locaux en matières premières agricoles afin de garantir l'approvisionnement régulier des chaînes de production de l'industrie agroalimentaire et des populations. L'indépendance alimentaire passe, d'une certaine manière, par une sécurisation des flux de matières et financiers ; le contrat est un des outils pour y satisfaire.

L'agriculture et l'agroalimentaire étant à juste titre considérés comme stratégiques, l'exécutif et les parlementaires français se sont toujours souciés de mettre en place un cadre législatif garantissant l'approvisionnement de la population à un prix acceptable. Ainsi, depuis 2000, plus d'une dizaine de lois ont abordé le sujet des relations commerciales agricoles, les dernières en date étant les lois EGalim, visant à mieux rémunérer les agriculteurs et à assurer une répartition équitable de la valeur créée dans la chaîne d'approvisionnement, du producteur au consommateur. Sans changement d'état d'esprit des acteurs économiques ces dernières années, le législateur a été contraint de multiplier les lois au risque d'atteindre un dispositif contractuel relativement compliqué où seuls les spécialistes en maîtrisent toutes les subtilités.

J'invite vivement les acteurs économiques, les juristes, les parlementaires, et plus largement tous ceux qui s'intéressent de près ou de loin à la contractualisation en agriculture, à prendre connaissance du contenu de ce livre pluridisciplinaire. Il apporte des regards croisés sur l'état des contrats agricoles en France.

Yves Trégaro
Agroéconomiste, médiateur délégué des relations
commerciales agricoles de 2017 à 2023

Avant-propos

Si les recherches fondamentales dans les grandes disciplines (biologie, écologie, agronomie, microbiologie, physico-chimie, mathématiques, sciences de la Terre, économie et sociologie, etc.) sont essentielles pour faire progresser les connaissances, elles contribuent également à fournir, *via* des démarches interdisciplinaires, des réponses aux grands défis posés par notre époque. D'autant plus lorsque ces grands défis exigent une approche systémique impliquant les couplages entre transitions scientifique, technologique et organisationnelle. C'est pourquoi l'Institut national de la recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) encourage fortement l'animation scientifique interdisciplinaire.

Au sein de cette interdisciplinarité, les sciences humaines et sociales ont toute leur place. Comment protéger les cultures et réduire, voire se passer de l'usage des pesticides sans prendre en compte les conséquences économiques et sociales, les besoins de formation et d'accompagnement des agriculteurs ? Comment comprendre les liens entre le déclin de la biodiversité, les activités humaines, le changement climatique et les émergences de zoonoses sans des recherches interdisciplinaires ? Comment articuler dans les filières les transformations induites à la fois par les transitions écologiques des systèmes de production agricoles et les transitions alimentaires ?

Les sciences humaines et sociales participent donc tout naturellement à l'expertise d'INRAE, et particulièrement dans le présent ouvrage lorsqu'il s'agit de traiter de la question des contrats – conclus de façon volontaire ou obligatoire – dans les filières agricoles, forestières et halieutiques. Elles accueillent de manière inédite le droit. Il faut se féliciter de cet intérêt de la discipline juridique pour le domaine agricole et pour la méthodologie empirique. Non seulement le droit, l'économie et la sociologie définissent la notion de contrat depuis leur champ disciplinaire, mais encore chacune de ces trois disciplines est invitée à se prononcer sur la définition donnée par les deux autres. Le contrat peut-il favoriser une coconstruction entre l'amont et l'aval de la transition des systèmes agricoles et alimentaires vers des systèmes sains et durables ? Cet ouvrage apporte un éclairage bienvenu sur ces questions, alors que les politiques publiques souhaitent promouvoir une logique d'incitation et que le contrat devient un outil clé de structuration des filières.

Philippe Mauguin
Président-directeur général d'INRAE

